

SITUATIONS DE HANDICAP

Le droit à la compensation du handicap constitue l'une des avancées majeures de la loi du 11 février 2005, en faveur des personnes en situation de handicap, et un engagement auquel nous sommes particulièrement attachés.

GENIUS ACADEMIE s'efforce à mettre en œuvre l'ensemble des conditions d'accès (locaux, matériels, connaissances) permettant une meilleure intégration des personnes en situation de handicap.

Pour ce faire, nous apportons des réponses individualisées s'adaptant à la nature du handicap. Des aménagements tels que le tiers temps, l'utilisation de l'outil informatique, la possibilité d'obtenir les cours en amont et bien d'autres sont possibles. Ces réponses s'inscrivent dans une démarche pédagogique pouvant nécessiter l'intervention d'intervenants experts ainsi que l'utilisation du matériel spécifique.

Si vous êtes dans l'optique d'accéder à une de nos formations et que vous êtes, par ailleurs, sujet à un trouble de l'apprentissage, veuillez à nous en informer le plus en amont possible, afin que nous organisions ensemble les conditions optimales de formation.

Des informations pour les personnes en situation de handicap

Des dispositifs pour vous accompagner dans la réussite de votre projet

Mieux comprendre le handicap

L'Agefiph vous propose une vidéo présentant les 6 familles de handicap :

Un grand nombre de stagiaires entrant en formation n'informe pas les personnes ressources du GENIUS ACADEMIE de leur handicap. En fonction de votre situation, vous pouvez vous adresser au référent "handicap" de GENIUS ACADEMIE.

Un référent à votre écoute

La référente Handicap vous informe et vous accompagne sur différentes étapes :

- le lien avec la DRAJES concernant les demandes d'aménagements et/ou d'adaptation de parcours,
- les diverses démarches à entreprendre pour sécuriser votre parcours de formation,
- l'orientation vers les personnes ressources adaptées à vos besoins,
- l'information auprès des équipes pédagogiques et votre structure sur les adaptations à mettre en œuvre pour votre accueil.

Contactez le responsable de votre action de formation qui pourra vous indiquer les possibilités d'aménagements et vous orienter vers la référente handicap si nécessaire :

Sandrine Marteau

smr.geniusacademie@gmail.com – 09 81 44 71 19

Des aménagements d'épreuves

La DRAJES fait évoluer les procédures de demandes d'aménagements d'épreuves.

Le service des professions de l'animation et du sport (SPAS), du pôle Formation Certification de la DRAJES assure entre autres l'accompagnement, le suivi et la mise en œuvre des épreuves certificatives dans le champ jeunesse et sport.

Vous pouvez télécharger la procédure de demande d'aménagement en cliquant sur le lien suivant :

[Télécharger le document](#)

Vous pouvez contacter la personne référente du suivi des demandes d'aménagements au sein de la DRAJES :

catherine.cretinoir@region-academique-idf.fr

Tél : 01 73 03 49 87 - Port : 06 35 44 40 50

Trouvez un club sportif via le Handiguide :

The image shows the top section of the HandiGuide des sports website. At the top left is the logo 'HandiGuide des sports'. To its right are four navigation links: 'Accueil', 'Rechercher une structure', 'Aide et accessibilité', and 'Inscrire une structure'. On the far right is a button labeled 'COMPTES STRUCTURE'. Below these links is a large blue banner with the text 'Trouvez votre structure sportive à proximité'. Under this banner, there are two search options: 'RECHERCHE PAR LOCALISATION' and 'RECHERCHE PAR MOT CLÉ'. The 'RECHERCHE PAR LOCALISATION' option has a text input field with a location pin icon and the placeholder text 'Où ? adresse, ville...'. The 'RECHERCHE PAR MOT CLÉ' option has a text input field with a magnifying glass icon and the placeholder text 'Structure ou sport'. To the right of these input fields is an orange button labeled 'RECHERCHER'.

Trouvez des personnes ressources pour vous aider :

AGEFIPH
agefiph.fr

CAP EMPLOI
travail-emploi.gouv.fr

FIPHFP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique)
fiphfp.fr

MDPH (Maison départementale des personnes en situation de handicap)
handicap.gouv.fr

Accompagnement des employeurs

Destiné aux apprentis, centres de formation d'apprentis (CFA) et employeurs privés ou publics, le *Guide apprentissage et handicap* publié par le ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion, avec l'appui de l'Agefiph et du FIPHFP, vise à informer et sensibiliser sur l'opportunité que représente l'apprentissage aménagé.



A l'occasion de la sortie de ce guide, un webinaire a été organisé par le ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion, en partenariat avec l'Agefiph et le FIPHFP, le lundi 25 septembre 2023.

N'hésitez pas à le visionner pour découvrir les outils pour sécuriser les parcours et de faire un tour des bonnes pratiques grâce aux témoignages d'employeurs.